

Toepassing van artikel 51 van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad. Interpellatie van C. CHERFAN, gemeenteraadslid, betreffende het uitgaansverbod voor jongeren uit Kuregem op oudejaarsavond.

C. CHERFAN donne lecture du texte suivant.

C. CHERFAN geeft lezing van de volgende tekst:

Lors de la dernière Saint-Sylvestre, vous avez pris la décision d'interdire aux jeunes cureghemois de moins de 16 ans de sortir durant la soirée. Cette mesure, bien que justifiée par des préoccupations de sécurité, a été perçue comme discriminatoire et stigmatisante à l'encontre de cette partie spécifique de notre population.

Au sein de « Team Fouad Ahidar », nous sommes fermement opposés à toute forme de discrimination, quelle qu'en soit la raison ou le contexte. Nous estimons que cette décision, en plus d'être injuste, aurait dû faire l'objet d'un débat ouvert et transparent, notamment au Conseil Communal, avant d'être imposée. En ciblant uniquement les jeunes de Cureghem, cette mesure a créé un fort sentiment de frustration et d'exclusion au sein de la communauté.

Je souhaite donc porter à votre attention les points suivants et obtenir des réponses claires :

1. Manque de discussion et de transparence :

- Pourquoi cette décision n'a-t-elle pas été discutée au préalable lors du dernier Conseil Communal ?
- Pensez-vous qu'une telle mesure, qui touche spécifiquement une partie de la population, peut être prise sans consultation des acteurs politiques et des communautés concernées ?

2. Caractère discriminatoire de la décision :

- Pourquoi cette interdiction a-t-elle été imposée uniquement aux jeunes de Cureghem, et pas à d'autres quartiers ou à l'ensemble de la commune ?
- Avez-vous évalué l'impact de cette mesure sur les relations entre les jeunes de Cureghem et les autorités locales ?

3. Rôle de la prévention et des alternatives inclusives :

- Pourquoi n'a-t-on pas envisagé des alternatives, comme des activités encadrées ou des espaces sécurisés pour les jeunes, au lieu d'une interdiction totale ?
- Comptez-vous, à l'avenir, consulter les jeunes et les associations locales pour construire des solutions collectives et non discriminatoires ?

4. Engagement pour l'avenir :

- Quels engagements prenez-vous pour éviter de stigmatiser une partie de notre population à l'avenir ?
- Comment prévoyez-vous de rétablir la confiance avec les jeunes de Cureghem et leur offrir un rôle actif dans la vie de notre commune ?

Nous tenons à rappeler que la sécurité est une priorité pour nous tous, mais elle ne peut être atteinte au prix de l'exclusion et de la stigmatisation. Toute décision affectant nos citoyens, en particulier les plus jeunes, doit être le fruit d'un dialogue et d'une concertation préalable.

Nous espérons que vous prendrez les mesures nécessaires pour réparer les torts causés par cette décision et que vous travaillerez à des solutions inclusives qui respectent les principes d'égalité et de justice.